

■ **BUGNON David**, à Lausanne, exploitation d'un restaurant (FOSC du 22.02.2001, p. 1365). Par décision du 20 décembre 2001, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 3862 du 15.04.2003
(00960676 / CH-550.1.023.026-8)